



Solèy Leve - Solidarité avec Haïti

Maison de la Vie Associative – MVA 214/61
122 bis rue du Barbâtre 51100 Reims

soleyleve@lautrebord.com - <http://www.lautrebord.com/soleyleve>

**Action Cantine
Parrainage collectif**

En 2007, à Gentillote, la demande de scolarisation est forte.

Solèy Leve à Reims, et l'ASPAG (Association de Solidarité des Paysans et Amis de Gentillote) dans le Sud d'Haïti, s'engagent dans le projet d'une école.

Une classe, puis deux, trois...

Le 12 janvier 2010, le séisme... les réfugiés arrivent.

L'école accueille plus de 140 élèves. Un constat s'impose : la plupart d'entre eux viennent à l'école sans manger.

Avec des mamans bénévoles qui préparent les repas, nous mettons en place la cantine pour le midi.

Mais aujourd'hui, pour la continuité de la gratuité de cette cantine, nous avons besoin de vous.

Avec 10€, nous assurons les repas d'un enfant pendant un mois.

Nous avons besoin de vous, ils ont besoin de vous, pour que les enfants gardent leur sourire, rejoignez nous !



Solèy Leve - Solidarité avec Haïti - Maison de la Vie Associative – MVA 214/61 - 122 bis rue du Barbâtre - 51100 Reims
soleyleve@lautrebord.com - <http://www.lautrebord.com/soleyleve> – Page facebook : Solèy Leve

Bulletin à remplir et à retourner à

Stéphanie HERBERT - Responsable du parrainage Soley Lève
2 allée de Couquet – 33450 SAINT LOUBES
Mail : parrainsoleyleve@lautrebord.com

Je désire m'engager dans le parrainage collectif pour un an en versant par mois :

10 € 15 € 20 € autre _____ €

Modalités de paiement* : chèques (12 soit un par mois)

virement automatique sur le compte :

ASSOCIATION SOLEY LEVE - SOLIDARITE AVEC HAITI

N° IBAN : FR76 1562 9088 5000 0205 7620 108 – N° BIC : CMCIFR2A

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse: _____

CP : _____ Ville: _____

Adresse mail: _____

Date :

Signature

* pour une autre modalité, n'hésitez pas à nous contacter.

Selon les dispositions légales actuelles, votre versement est déductible de votre impôt sur le revenu à hauteur de 66 % pour les particuliers (reçu fiscal).